



LA VILLE DE NEUCHATEL COMMUNIQUE

Aux représentants des médias

Accord entre la Ville et la Maison du Concert

La Ville de Neuchâtel et la Maison du Concert ont trouvé un accord qui met fin au litige qui les opposait depuis une année. La Direction de l'environnement a annulé la résiliation des baux de la Maison et du Bistrot du Concert signifiés en septembre de l'année passée pour respectivement le 30 septembre et le 31 octobre 2010. Cela signifie de fait que les baux actuels sont reconduits de cinq ans en cinq ans. L'Association de la Maison du Concert a accepté en échange et au terme de cinq séances de négociations d'élargir son comité en y intégrant quatre nouveaux membres extérieurs à l'Association, soit un représentant de la Ville de Neuchâtel (Direction de la culture), un représentant du théâtre institutionnel et deux représentants de compagnies et ensembles professionnels indépendants oeuvrant à Neuchâtel dans le domaine des arts de la scène (danse et théâtre). Le délégué culturel Patrice Neuenschwander fait d'ores et déjà partie du comité de la Maison du Concert. Quant aux trois autres membres extérieurs à l'Association, ils seront désignés sous peu d'entente entre les parties. La Direction de l'environnement disposera pour sa part d'un représentant avec voix consultative dans le comité qui gère le Bistrot du Concert.

La convention signée mardi par les deux parties précise également que la Ville renforcera son soutien financier à la Maison du Concert dès 2011. Elle prévoit la constitution par le comité de l'Association d'une commission exécutive – qui comprendra au moins un représentant des organisateurs de spectacles – chargée de planifier l'occupation des lieux. A terme, cette commission pourrait se voir confier la coordination de l'ensemble des lieux de répétitions et de représentations en ville de Neuchâtel, ce qui constituerait un progrès indéniable pour les indépendants du domaine des arts de la scène.

Au terme de négociations qui se sont déroulées dans un climat positif, les Directions de la culture et de l'environnement ainsi que les résidents de la Maison du Concert

s'engagent à restaurer la confiance mutuelle et à collaborer en faisant preuve d'un état d'esprit positif et constructif dans un climat de respect de l'opinion de chacun. La Ville de Neuchâtel est satisfaite d'être parvenue à une solution négociée avec la Maison du Concert dont elle remercie les représentants pour leur ouverture d'esprit. Elle se réjouit de ce nouveau départ et est convaincue que chacun sortira plus fort de ce conflit, dans l'intérêt des arts de la scène. Les résidents de la Maison du Concert sont eux aussi satisfaits d'avoir pu aboutir à un accord. Ils se réjouissent de constater que les partenaires ont réussi à créer ensemble les conditions qui devraient déboucher sur un vrai partenariat.

C'est donc un nouveau départ que prendra la Maison du Concert dès la rentrée, soit pour la saison 2010-2011, qui renforcera encore son rôle de pôle de compétence dans le domaine de la création pour les compagnies et ensembles professionnels indépendants du littoral neuchâtelois.

Neuchâtel, le 24 juin 2010

Direction de l'environnement
Direction de la culture
Association de la Maison du Concert

Renseignements complémentaires: Françoise Jeanneret, directrice de la culture, tél 032 -717 75 01
e-mail: francoise.jeanneret@ne.ch
Olivier Arni, directeur de l'Environnement, tél. 0322 717 76 01,
e-mail : olivier.arni@ne.ch
Cédric Pipoz, Maison du Concert, tél. 079 691 47 45
e-mail : info@maisonduconcert.ch